

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A 2 S 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le								Exercice N-1 clos le								Néant		*	
		13	1	1	2	2	0	2	2	1	3	1	1	2	2	0	2	1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *									210											
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires						214											
	services *																				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										217									
	Production immobilisée *										222										
	Subventions d'exploitation reçues										224										
	Autres produits										226										
										230											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234											
	Variation de stock (marchandises) *									236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240											
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242											
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)									244											
	Rémunérations du personnel *									246											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									248											
	Dotations aux amortissements *									250											
	Dotations aux provisions									252											
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *							254											
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles									256											
	Total des charges d'exploitation (II)										262										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											264										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)									270											
	Produits exceptionnels (IV)									280											
	Charges financières (V)									290											
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)							294											
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)									300											
Impôts sur les bénéfices *	(VII)										306										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312										
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318											
	Provisions non déductibles *									322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324											
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés									330											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44. sexies)									986											
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)									987											
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)									988											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									989											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS											352										
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									354											
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									356											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS											370										

A2S2
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 290, rue Denis Litardi
83000 TOULON
449366335 RCS TOULON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 13 244,77 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 244,77 euros
A la réserve légale	662,24 euros
Solde	12 582,53 euros
A titre de dividendes à l'associé unique	10 000,00 euros
Soit 40,00 euros par part	
Le solde	2 582,53 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 151 712,01 euros.

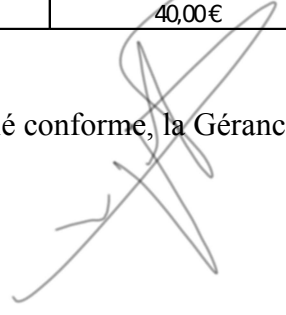
Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture	Montant total distribué à titre de dividendes	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes par part
31/12/2019	10 000,00€	10 000,00€	40,00€
31/12/2020	10 000,00€	10 000,00€	40,00€
31/12/2021	10 000,00€	10 000,00€	40,00€

Certifié conforme, la Gérance



Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A 2 S 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						Néant		*					
		13	1	1	2	2	0	2	2	13	1	1	2	2	0	2	2	1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *								210												
	Production vendue	{	biens	{	dont export et livraisons intracommunautaires	{			214												
	services *																				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								218											
	Production immobilisée *									222											
	Subventions d'exploitation reçues									224											
Autres produits									226												
									230												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234											
	Variation de stock (marchandises) *									236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240											
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242											
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)							243			244										
	Rémunérations du personnel *									250											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252											
	Dotations aux amortissements *									254											
	Dotations aux provisions									256											
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *					259			{										
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							260													
Total des charges d'exploitation (II)											264										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers									280											
	Produits exceptionnels									290											
	Charges financières									294											
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347			{											
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348														
Impôts sur les bénéfices *											306										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312										
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318											
	Provisions non déductibles *									322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324											
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés							247													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)							986													
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)							981													
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)							345													
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS											352									
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356											
	Déficits antérieurs reportables : *																				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS											370										